

Infolettre

JANVIER 2023

Forêt de La Grange

Les travaux de reconstitution de la parcelle 23 se poursuivent

Depuis l'automne dernier, l'ONF intervient dans la parcelle 23 en forêt de La Grange. Située sur la commune de Villecresnes, cette opération vise à couper les châtaigniers morts atteints par la maladie de l'Encre qui menace leur avenir. En l'absence de traitement, la récolte des arbres malades suivie par la plantation de nouvelles espèces a été privilégiée pour reboiser les zones les plus touchées et ainsi pérenniser durablement la forêt. L'ONF fait le point sur l'avancée des travaux.



Les châtaigniers condamnés ou morts ont été coupés en novembre 2022



Le débardage des bois coupés suspendu sur une partie de la parcelle reprendra au printemps.

BÛCHERONNAGE ET FAÇONNAGE DES BOIS TERMINÉS

La première phase a débuté en octobre 2022. Celle-ci concernait **trois zones d'une surface totale de 3.4 ha**, à l'intérieur desquelles tous les châtaigniers morts ont été coupés en novembre dernier.

Au fur et à mesure de l'avancée du chantier, les bûcherons ont façonné manuellement les branches puis **coupé les grumes en longueur de 2 à 4 mètres** directement dans la parcelle.

ENLÈVEMENT DES BOIS ACTUELLEMENT SUSPENDU

À ce jour, cette phase n'est **pas totalement achevée**.

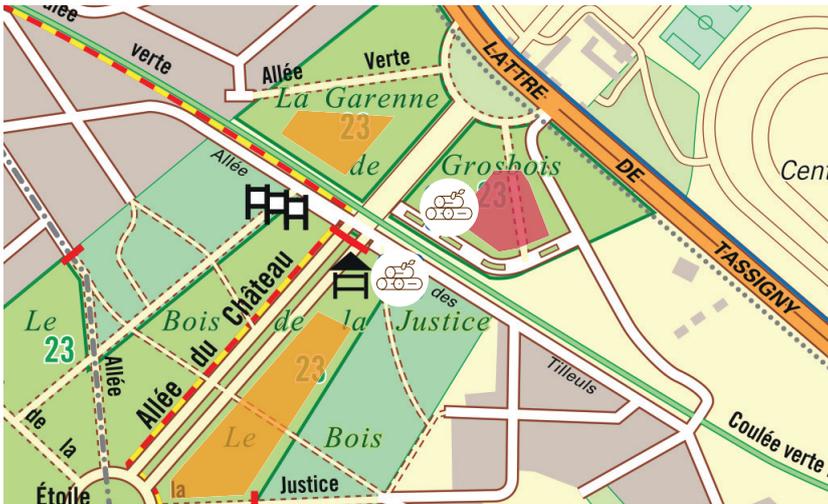
Avec les conditions météorologiques pluvieuses constatées depuis décembre, **les sols se sont très vite chargés en eau**. Leur aptitude à supporter le passage des engins se trouvant réduite, l'ONF **a souhaité les protéger en suspendant l'enlèvement des châtaigniers** sur une partie de la parcelle 23 (cf. carte).

Le débardage restant **reprendra seulement au printemps** lorsque le sol plus sec deviendra moins sensible au tassement.

Comme tout chantier non terminé, l'aspect inesthétique et les désagréments qui en découlent se signalent au premier coup d'œil. C'est le cas **des grumes qui seront laissées temporairement au sol jusqu'à ce que l'ONF reprenne leur enlèvement**.

LANCEMENT DU REBOISEMENT DE LA PARCELLE

L'ONF prévoit de reboiser la parcelle 23 en **plantant des arbres plus résistants aux pathogènes, adaptés au sol ainsi qu'au climat futur**. Le reboisement de la parcelle 23 s'effectuera en **2 campagnes réparties sur 2 saisons hivernales**.



-  Coupe terminée / Reprise du débardage des bois au printemps 2023
-  Coupe et débardage des bois terminés / Plantation à l'hiver 2022-2023
-  Stockage temporaire des bois coupés

• Hiver 2022-2023 : la plantation concerne **la zone où les bois ont déjà été retirés** : secteur situé du côté de la Coulée verte la Tégéval. 750 plants seront mis en terre sur 0.5 ha. Les **chênes sessiles et pubescents majoritaires** représenteront 80% des plants mis en terre. A cela s'ajoutent des poiriers sauvages qui **apporteront de la diversité**. Dans les emplacements prévus pour accueillir les jeunes arbres, l'ONF a broyé la végétation présente (ronces, arbustes, branchages) qui gênerait leur développement. En complément, les forestiers **s'appuient sur la dynamique des arbres qui s'installent de façon naturelle** comme les tilleuls, les charmes ou encore les bouleaux.

- Hiver 2023-2024 : la partie haute de la parcelle 23 à proximité du Carrefour de l'Etoile de Bellevue qui longe l'allée du Château **fera l'objet d'un reboisement**.



La qualité du bois étant trop faible pour le valoriser en bois d'oeuvre, il servira pour le chauffage des particuliers.

DEVENIR DES CHÂTAIGNIERS COUPÉS

Empilés en longueur de 2 et 4 mètres, les bois sont **stockés sur le parking de l'Allée des Tilleuls et à côté de la Coulée verte la Tégéval**. Du fait de leur faible qualité, ils seront essentiellement **transformés en bûches destinées pour du bois de chauffage** aux particuliers. Le transport vers un chauffagiste d'Île-de-France s'effectuera de manière progressive à partir de février.

L'ENCRE DU CHÂTAIGNIER ?

La maladie de l'encre se développe et se propage avec l'eau présente dans les sols. De châtaignier en châtaignier, un pathogène (sorte de champignon) se fixe aux racines et s'en nourrit. Il perturbe la capacité des arbres à absorber l'eau et donc à produire les éléments nécessaires à leur croissance. Avec un système racinaire défaillant et des épisodes de sécheresses plus marqués, les châtaigniers s'hydratent difficilement et flétrissent, ce qui entraîne leur mort. Faute de traitement, la coupe des arbres malades suivie par la plantation de nouvelles espèces est privilégiée pour reconstruire la forêt.